



ROYAL BAKING POWDER

Absolument pur... Procédé unique avec le système de tamisage de roulettes.

PROCES DREYFUS.

SUITE.

de répondre la parole la permission nécessaire lui a été refusée; ce à quoi le colonel Jouanot répliqua: 'J'en ai entendu assez. Répondez vos langues. Restez tranquilles. L'incident est clos. (Rires prolongés)'

Le général critique alors le bordereau au point de vue professionnel, faisant remarquer que l'auteur devait être un homme de basse classe négociant directement avec un correspondant de la charité duquel il dépendait. Il ajoute que ce correspondant était probablement un officier, mais non un officier d'artillerie, ce qui est prouvé par l'emploi de mots qu'un artilleriste n'aurait pas employés.

Le témoin cite de nombreux incidents démontrant l'ignorance profonde de l'auteur du bordereau des techniques d'artillerie, et au milieu du silence il déclare que son étude de l'affaire l'a conduit à la conclusion que le bordereau n'a pas été écrit par un officier d'artillerie, ou par un officier d'une arme spéciale ayant passé par l'Ecole Polytechnique. (Excitation.)

Le général Serbert exprime la satisfaction qu'il a ressentie quand les experts en écriture ont confirmé son opinion et détruit les assertions de M. Bertillon. Il dit que par un examen il a facilement trouvé la preuve du manque de valeur de sa démonstration. (Sensation.)

Il est pénible pour moi, ajoute le général Serbert, d'exprimer une telle opinion sur l'homme dont le nom est attaché à l'application du système anthropométrique, qui a rendu de si grands services. Mais la science française ne peut pas accorder son autorité à des élocutions aussi prétentieuses que celles que M. Bertillon a apportées ici.

J'affirme de nouveau des plus hautement que le bordereau n'a pas été écrit par un officier d'artillerie, ni par un officier ayant passé par l'Ecole Polytechnique. J'ai été soutenu dans ma déposition, continue le témoin, par ma ferme croyance dans l'innocence de Dreyfus, et je suis content d'avoir eu assez de force pour apporter ici la pierre que j'ai ajoutée à l'édifice de réhabilitation que vous construisez si soigneusement et si consciencieusement, en vous gardant des passions extérieures. (Excitation.)

Cet édifice est une œuvre d'apaisement et de paix, qui ouvrira au pays une ère de concorde et d'union. (Excitation prolongée.)

L'audience est suspendue quelques instants. A la reprise, à la requête de Me Labori, le général Serbert exprime son opinion sur le témoignage de Valério à l'appui du système Bertillon, en disant que malgré le talent de ce dernier il n'a pas réussi à transformer une théorie fautive en une théorie vraie.

M. Bertillon se lève et s'écrit: Je demande la parole. Le colonel Jouanot demande au prisonnier s'il a quelque chose à dire en réponse au témoin, et Dreyfus répond par la négative.

Alors, le colonel Jouanot, sans faire attention à M. Bertillon, appelle le témoin suivant, le commandant Ducros, de l'artillerie, qui démontre que Dreyfus a eu en 1894 de nombreuses occasions d'obtenir des informations au sujet des canons, mais qu'il n'en a pas profité.

Le général Mercier essaie de diminuer l'importance de ce témoignage en disant que Dreyfus avait probablement de la connaissance du canon Ducros n'avait plus d'importance, puisque ce canon avait été rejeté en faveur du canon Depert.

Le commandant Hartman, de l'artillerie, est le témoin suivant appelé par le défenseur. Il demande la permission de se référer à certains documents présentés devant l'audience secrets de la cour, libérés par lesquels il est arrivé, dit-il, à d'importantes conclusions.

Mais le général de Lays objecte à ce que Dreyfus ait vu ces documents, qu'il n'a pas vu les originaux du ministère de la guerre. Le commandant demande alors à la cour de signer quelques lettres à cet effet. Le colonel Jouanot refuse de rendre une décision sur ce point.

Enfin, le commandant Hartman s'adresse sur des sujets accessoires. Il parle d'un ton d'importance de la sorte de l'audience. Il continuera sa déposition demain.

A onze heures 40 l'ajournement est prononcé.

La ville de Columbus en banqueroute.

Préface Associée.—Columbus, Ohio, 1er septembre.—La banqueroute menace l'administration municipale de Columbus. Elle sera obligée de fermer boutiques vers le 1er octobre, à moins qu'elle ne trouve quelque combinaison pour se procurer des fonds. Et on prévoit même aujourd'hui que le déficit atteindra \$20,000 à la fin de l'année. Il reste \$8,285 en caisse pour l'administration de la ville jusqu'à la fin de l'année. Le directeur de la sûreté publique, M. Evans, a résolu d'adopter la politique de «fermer boutiques» dès que les fonds manqueront dans un département quelconque.

Présentation d'un service en argent à la canonnière Marietta.

Préface Associée.—Boston, Massachusetts, 1er septembre.—Le gouverneur Bushnell, de l'Ohio, au nom des citoyens de Marietta, a présenté aujourd'hui aux officiers de la canonnière de ce nom, à l'arsenal de Charleston, un service en argent.

Quarantaine déclarée à Mobile contre la Nouvelle-Orléans.

Préface Associée.—Mobile, Alabama, 1er septembre.—En conséquence d'un décès causé par la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans et de deux autres cas de cette maladie constatés, les autorités du comté de Mobile ont proclamé ce soir une quarantaine contre les personnes, les bagages et les marchandises de la Nouvelle-Orléans. Le maire de Mobile a lancé ce soir une proclamation à cet effet, avec les restrictions qu'apportera le Bureau de Santé. Il ne sera permis à aucun voyageur du train de la Nouvelle-Orléans passant à Mobile à moins de 10 de descendre. Un camp de détention sera établi demain. Une quarantaine est également établie contre Key West.

Quarantaine établie à Montgomery.

Préface Associée.—Montgomery, Alabama, 1er septembre.—A la nouvelle de l'apparition de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, les autorités de Montgomery ont établi une quarantaine sévère. Le gouverneur Johnston est absent, mais il établira demain la quarantaine d'état.

DERNIERE HEURE.

Retour de M. Cavaignac à Rennes.

Préface Associée.—Rennes, France, 1er septembre.—M. Godefroy Cavaignac, ancien ministre de la guerre, est revenu ce soir à Rennes. Les commentaires vont leur train au sujet de sa réapparition. L'opinion générale est qu'elle aigüe un nouveau battement des cartes de la poursuite. Des symptômes d'abattement se manifestent depuis quelques jours dans les cercles dreyfusistes.

Le cardinal Richard chez M. Waldeck-Rousseau.

Préface Associée.—Paris, France, 1er septembre.—Le cardinal Richard, archevêque de Paris, s'est rendu aujourd'hui chez M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, pour intercéder en faveur de M. Jules Guérin, l'agitateur antisémite, et de ses compagnons assignés au quartier-général de la Ligue antisémite, et recommencer une solution pacifique. Tout en exprimant la valeur qu'il attachait à la visite du cardinal, le premier ministre a dit que le gouvernement ne devait prendre conseil que de lui-même dans le règlement de la crise actuelle.

Préface Associée.—Nous avons montré beaucoup de patience, a déclaré M. Waldeck-Rousseau, mais tous ceux qui respectent la justice maintiendront que la loi doit prévaloir. American middling fair 3 15/32d, good middling 3 23/32d; middling 3 15/32d; low middling 3 29/32d; good ordinary 3 5/32d; ordinary 2 29/32d.

Préface Associée.—Yokohama, Japon, 1er septembre.—Six cent personnes ont perdu la vie dans l'inondation de la mine de cuivre de Beashi, île de Shikoku. Tentative infructueuse.

Préface Associée.—Paris, France, 1er septembre.—Deux «beautés professionnelles», Mlle Liang et Mlle Blanche d'Arville, ont tenté de ravitailler le fort de M. Guérin en arrivant dans une voiture déguisée avec des gigots et d'autres aliments cachés sous des fleurs. Elles prétendent même d'avoir de voir le Grand-Orient, le nom que porte la bâtisse.

Mais la police a des soupçons, spécialement au sujet d'une grande guirlande de deux yards de longueur, qui renfermait un poignard. Et la mèche a été ainsi évanouie. La police a découvert et bouché un trou pratiqué dans le mur de la cave de la maison voisine, par lequel des aliments étaient envoyés aux antisémistes assignés.

L'enquête sur la conduite des capitaines Voulet et Chanoine.

Rapport du «Matin».

Préface Associée.—Paris, France, 1er septembre.—«Le Matin» publie aujourd'hui les détails de l'enquête sur la conduite des capitaines Voulet et Chanoine, accusés de cruautés barbares envers les natifs du Soudan français, cruautés qui ont conduit à l'envoi d'une expédition commandée par le lieutenant-colonel Klöbb pour les arrêter.

D'après «Le Matin», les deux officiers mentionnés, qui commandaient la colonne, ont commencé leur œuvre barbare en coupant la tête à un natif qui déclarait ne pas connaître un chemin au sujet duquel on le questionnait.

Subséquentement, Voulet a capturé quatre-vingt natifs, dont il a tué vingt, des femmes et des enfants; puis il a fusillé un soldat pour dépense inutile de munitions et a brûlé un village de mille habitants.

Chanoine, dit le journal, a fusillé deux hommes sans jugement, parce qu'ils n'avaient pas poursuivi un natif qui avait blessé un soldat. Il a également brûlé un village et, ayant perdu six hommes dans un engagement, a envahi un village dont il a capturé vingt habitants. Il en a tué dix et a fait placer leurs têtes sur des piquets.

En outre, on accuse Chanoine d'avoir permis à ses soldats de mutiler les corps des natifs tués en leur coupant les mains.

D'après «Le Matin», ces choses se sont passées en janvier dernier.

AU TRANSVAAL.

Préface Associée.—Capetown, Colonie du Cap, 1er septembre.—Des rapports reçus de divers districts du Transvaal annoncent une grande excitation. Les Burghers suivent attentivement la marche des affaires, dit-on, mais en général ils comptent sur une solution pacifique. Il y a un exode général des sujets anglais des grandes villes. Les commandants des troupes ont reçu l'ordre de se tenir prêts à toute éventualité.

Le héros d'Ondurman.

Préface Associée.—London, 1er septembre.—Le colonel Hector Archibald McDonald, le héros d'Ondurman, a été mandé d'urgence au ministère de la guerre. Il compte partir incessamment pour la Colonie du Cap.

A Prétoria.

Préface Associée.—Prétoria, Transvaal, 1er septembre.—Herr Fischer a assisté ce soir à la séance secrète du Volksraad. Cette circonstance a vivement excité la curiosité. De nombreux groupes se sont formés autour de l'édifice pour obtenir des informations.

Le président Kruger a discuté la situation avec le conseil exécutif jusqu'à une heure avancée. Des Afrikanders ont télégraphié aujourd'hui à Herr Hoffman, le leader de leur parti dans la Colonie du Cap, de venir immédiatement à Prétoria.

Départ de Jiminez.

Préface Associée.—Cap-Haïtien, Haïti, 1er septembre.—Une dépêche de Santiago de Cuba annonce que le général Juan Isidro Jiminez est parti aujourd'hui pour Puerto-Plata, Saint-Domingue.

Marchés divers.

Paris, 1er septembre.—La rente trois pour cent est cotée à 100 francs 57 1/2 centimes. Londres, 1er septembre.—Consolidés au comptant, 104 15/16; à terme 105 1/4.

Liverpool, 1er septembre.—Coton spot, demande modérée; prix sans changement. American middling fair 3 15/32d, good middling 3 23/32d; middling 3 15/32d; low middling 3 29/32d; good ordinary 3 5/32d; ordinary 2 29/32d.

Ventes 7,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 600 balles coton américain. Recettes — balles, — coton américain. Futurs — calmes à l'ouverture et à peine stables et au déclin à la clôture.

janvier 804; février 807; mars 811; avril 814; mai 818 juin 822.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et soigneusement protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contiennent, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle supprime, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, divers droits de déchéance qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er.—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1866, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition. Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée let de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE. No 1 fast line..... 7:05 p m No 3 fast mail..... 7:40 a m No 5 limited..... 8:30 p m No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 8:55 a m No 9 Coast train, lundi seulement..... 7:30 a m No 11 Coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 9:55 a m No 13 Dimanche excursion, dimanche seulement..... 8:40 p m No 15 Dimanche excursion, dimanche seulement..... 9:45 p m No 17 Mercredi excursion, mercredi seulement..... 9:30 p m

DEPART. No 2 fast mail..... 7:45 p m No 4 limited..... 11:15 a m No 6 fast line..... 7:55 a m No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 4:00 p m No 10 Coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 5:00 p m No 12 Dimanche excursion, dimanche seulement..... 7:05 a m No 14 Dimanche excursion, dimanche seulement..... 8:05 a m No 16 Mercredi excursion, mercredi seulement..... 8:05 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVEE. No 1 limited..... 8:20 a m No 3 fast mail..... 8:10 p m

DEPART. No 2 limited..... 7:50 p m No 4..... 8:30 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE. No 23 local mail..... 10:00 p m No 2 Chicago limited..... 7:45 p m No 2 Louisville and Cincinnati limited..... 7:45 p m

No 1 fast mail..... 8:30 a m No 1 Louisville & Cincinnati..... 8:30 a m No 2 accomodation..... 9:30 a m

DEPART. No 24 local mail..... 7:00 a m No 4 Chicago limited..... 8:00 a m No 4 Louisville & Cincinnati limited..... 9:00 a m

ARRIVEE. No 2 fast mail..... 8:00 p m No 2 Louisville & Cincinnati..... 8:00 p m No 2 accomodation..... 9:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

ARRIVEE. Memphis express..... 11:30 a m Vicksburg express..... 5:30 p m Baton Rouge accomodation..... 8:15 a m

DEPART. Memphis express..... 4:20 p m Vicksburg express..... 8:15 a m Baton Rouge accomodation..... 4:30 p m

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE. Texas et Mexique express..... 7:00 p m California express..... 7:55 a m

DEPART. Texas et Mexique express..... 8:50 a m California express..... 8:40 p m

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE. Fort Worth, Hot Springs et St Louis express..... 6:15 p m

DEPART. California express..... 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVEE. De dépôt de la rue South and Crescent, rue Press. Tous les jours excepté dimanche.

ARRIVEE. No 7..... 8:05 a m

DEPART. No 8..... 4:00 p m Excursion du dimanche.

ARRIVEE. No 5..... 7:45 p m

DEPART. No 6..... 7:45 a m Excursion de Mercredi pour Covington seulement.

ARRIVEE. No 5..... 7:45 p m

DEPART. No 10..... 8:45 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRANDISLE E. E.

ARRIVEE. Dimanche seulement. Alger..... 7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi. Alger..... 9:55 a m

Samedi et dimanche seulement. Alger..... 9:55 p m

Tous les jours excepté dimanche. Alger..... 6:40 p m

DEPART. Dimanche seulement. Alger..... 8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi. Alger..... 4:30 p m

Samedi et dimanche seulement. Alger..... 5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche. Alger..... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE. Tous les jours excepté dimanche. De Balair et Shell Beach..... 9:10 a m

Dimanche seulement. De Balair et Shell Beach..... 7:00 a m

De Shell Beach..... 10:02 a m

De Shell Beach..... 7:00 p m

DEPART. Tous les jours excepté dimanche. Pour Balair et Shell Beach..... 4:10 p m

Dimanche seulement. Shell Beach..... 5:30 a m

Balair..... 8:00 a m

Shell Beach..... 7:30 p m

VINS ET LIQUEURS

Jugace-la Wood... Par galon... 44 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1895... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1894... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1893... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1892... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1891... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1890... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1889... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1888... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1887... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1886... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1885... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1884... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1883... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1882... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1881... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1880... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1879... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1878... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1877... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1876... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1875... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1874... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1873... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1872... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1871... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1870... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1869... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1868... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1867... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1866... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1865... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1864... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1863... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1862... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1861... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1860... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1859... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1858... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1857... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1856... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1855... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1854... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1853... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1852... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1851... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1850... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1849... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1848... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1847... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1846... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1845... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1844... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1843... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1842... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1841... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1840... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1839... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1838... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1837... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1836... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1835... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1834... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1833... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1832... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1831... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1830... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1829... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1828... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1827... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1826... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1825... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1824... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1823... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1822... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1821... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1820... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1819... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1818... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1817... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1816... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1815... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1814... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1813... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1812... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1811... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1810... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1809... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1808... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1807... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1806... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1805... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1804... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1803... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1802... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1801... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1800... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1799... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1798... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1797... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1796... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1795... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1794... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1793... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1792... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1791... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1790... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1789... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1788... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1787... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1786... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1785... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1784... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1783... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1782... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1781... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1780... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1779... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1778... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1777... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1776... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1775... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1774... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1773... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1772... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1771... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1770... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1769... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1768... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1767... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1766... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1765... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1764... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1763... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1762... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1761... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1760... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1759... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1758... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1757... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1756... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1755... 5 1/2 Oard, Dupuy & Co. vintage 1754... 5 1/2 O